

# Agent d'entretien des locaux

Offre n° 0044250901000051

Publiée le 01/09/2025



## Synthèse de l'offre

**Employeur :** MAIRIE DE REMOUILLE

**Lieu de travail :** 1 rue de l'Hôtel de Ville, Remouillé (Loire-Atlantique)

**Poste à pourvoir le :** Dès que possible

**Type d'emploi :** Emploi permanent - vacance d'emploi

**Motif de vacance du poste**

Poste vacant suite à une cessation de fonction de l'agent précédemment sur le poste

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Architecture, bâtiment et logistique > Hygiène et propreté des locaux

**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2ème classe

**Métier(s) :** [Chargé ou chargée de propreté des locaux](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 6 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste spécifique dans une collectivité de petite taille. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

**Temps de travail :** Temps non complet, 21h45 hebdomadaire

**Télétravail :** Non

**Management :** Non

**Descriptif de l'emploi :**

Vous êtes dynamique, impliqué(e), à la recherche d'une bonne ambiance de travail ? vous faites preuve de capacité d'adaptation, alors n'hésitez pas à rejoindre notre équipe du service enfance au sein d'une structure récente avec du mobilier adapté et ergonomique.

En collaboration avec la Responsable des Services Enfance Jeunesse, vos missions seront les suivantes :

- Effectuer en équipe l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage, à l'entretien des locaux et surfaces des espaces du restaurant scolaire, de l'école maternelle et accueil périscolaire avec du matériel ergonomique (de 13h30 à 15h00 et de 16h15 à 18h00).

- Effectuer l'entretien de la salle des sports (le lundi matin et jeudi matin)

Ce qui représente un temps hebdomadaire de 21h45 par semaine, soit 17h12 annualisées pour un contrat du 1er septembre 2025 au 28 août 2026. Ce poste peut être amené à évoluer en terme de volume horaire.

Les horaires sont établis selon un planning prévisionnel : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas de travail le mercredi et le week-end.

**Missions / conditions d'exercice :**

- Exécuter les travaux d'entretien des locaux (salle de sports, restaurant scolaire, bureaux, office, sanitaires, salles d'activités, communs, ...)
- Organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites
- Veiller et rendre compte aux responsables du bon état des locaux
- Veiller à la fermeture des salles et des locaux
- Signaler tout dysfonctionnement

**Profils recherchés :**

\* Savoirs

- Connaître les différentes réglementations liées à la spécialité
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître l'utilisation du matériel et les produits d'entretien

\* Savoirs-faire :

- Maîtriser le maniement, l'utilisation d'outils et des produits d'entretien
- Maîtriser les techniques et pratique d'entretien de locaux
- Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits

\* Savoir être

- Sens du service public
- Rigueur et ponctualité
- Discrétion et confidentialité
- Autonomie dans l'organisation du travail
- Prise d'initiatives
- Respectueux et responsable
- Esprit d'équipe, méthodique,
- Avoir une tenue et un vocabulaire adaptée

## Contact et modalités de candidature

**Contact :** 0240066214

**Informations complémentaires :**

Mairie de Remouillé  
1 rue de l'Hôtel de Ville  
44140 REMOUILLE  
Mme Stéphanie ANGELARD, DGS  
Adhésion au CNAS

Participation employeur à COLLECTEAM (prévoyance)

**Adresse de l'employeur :** MAIRIE DE REMOUILLE

>1 rue de l'Hôtel de Ville

44140 REMOUILLE

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.